



CODE CPF : 234038

**AA389** 

BASES

2 jours 14 heures

1 240 €

Déjeuners offerts Exonérés de TVA

# DDA: Maîtriser les impacts pour les différents acteurs de l'assurance

#### **COMPÉTENCES VISÉES**

- Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques commerciales et les recommandations de l'ACPR.
- Gérer le risque de non-conformité dans la conception, la vente ou la gestion de produits ou de services d'assurances.
- Identifier et déclarer une non-conformité.
- Mettre en œuvre une action de correction.

#### PROGRAMME

- A. MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE DE LA DISTRIBUTION EN ASSURANCE
- 1. Recenser les points forts de la directive sur l'intermédiation en assurance DIA1
- Cerner les limites de la directive DIA1 et les raisons de l'émergence d'une nouvelle directive
- Identifier les objectifs de la nouvelle directive distribution en assurance IDD
- B. DÉLIMITER LE PÉRIMÈTRE ET LE CHAMP D'APPLICATION DE LA NOUVELLE DIRECTIVE DISTRIBUTION
- Appréhender l'élargissement du champ d'application de la directive IDD
- Connaitre l'ensemble des acteurs, produits, et canaux de distribution concernés
- Intégrer une nouvelle donnée : les produits d'investissements basés sur l'assurance
- C. INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE CONSEIL POUR LES DISTRIBUTEURS
- Définir le champ d'application et les nouveaux acteurs
- 2. Savoir quelle obligation d'information fournir en assurance vie et non vie
- 3. Comprendre la nouvelle définition du devoir de conseil et son impact
- Appliquer le principe de lutte contre les conflits d'intérêts
- Appliquer la transparence des rémunérations

- D. INTÉGRER LES NOUVELLES EXIGENCES À METTRE EN PLACE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE PRODUIT
- 1. Définir le nouveau processus de validation des produits
- 2. Comprendre l'implication du producteur en amont du processus
- 3. Définir la notion de marché cible et la mettre en place
- **E. INFORMER SUR LES PRODUITS**
- Mettre en place le document d'information client pour les produits d'assurance non vie
- Connaître les exigences supplémentaires à la distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance
- Commercialiser les produits d'assurance vie en harmonie avec les réglementations MIF II et PRIIP'S tout en respectant les règles de prévention des conflits d'intérêt (documentation d'information clé)
- F. MISE EN PLACE D'UNE FORMATION CONTINUE
- Conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distributeurs
- 2. Niveaux de capacité
- 3. Formation continue obligatoire

#### **PUBLIC**

- Juristes et collaborateurs de compagnies d'assurances
- Intermédiaires en assurance : courtiers et agents généraux
- Toutes personnes souhaitant se perfectionner dans la connaissance de l'intermédiation et la distribution en assurance

#### **PRÉ-REQUIS**

Pas de pré-requis

#### **POINTS FORTS**

De nombreux cas pratiques permettent de valider la bonne acquisition des connaissances.

#### **FORMATEUR(S)**

Professionnel expert, formateur à l'Ifpass

### SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

#### MÉTIERS VISÉS

07B - Contrôle interne, 015C - Etudes stratégiques et prospectives

#### PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## VALIDATION DES ACQUIS

De nombreux cas pratiques permettent de valider la bonne acquisition des connaissances. Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.